



Charges excessif personne sous curatelle

Par **chesney**, le **15/12/2008** à **17:10**

Bonjour,
Je suis le curateur d'une personne et celui ci a fait l'achat d'un appartement. Auparavant il louait un appartement et lors de la remise des clé, la propriétaire nous reclame des charge (1700 euros pour 2 ans) qui ne figure nul part puisqu'il n'y a pas eu de bail. Est ce que je peux contester ces charges ?
A savoir que le loyer initial est de 380 euros, cela fait une augmentation excessif du loyer sans en etre avertis.
Cordialement
Mr Chesney

Par **Marion2**, le **15/12/2008** à **17:32**

Bonjour,
Sans bail écrit, le propriétaire ne peut, ni augmenter, ni même appliquer une indexation de loyer.
Vous dites qu'il vous réclame 1700€ de charges pour 2 ans. Le propriétaire vous a t'il donné le justificatif de ces charges ?
Je vous conseille de contacter l'ADIL (voir avec la Mairie dont dépendait le locataire, elle vous en donnera les coordonnées).
Cordialement